

**Système d'Information
 et de Communication Administrative
 SICAD**

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relation avec le Citoyen
Référence : Arrêté du Ministre des technologies de la communication et du transport en date du Relatif aux prestations rendues par les services relevant du ministère des technologies de la communication et du transport, des établissements et entreprises publics places sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.
 Tel que modifié par l'arrêté en date du
 (Jort n° du)

Organisme : Office National des Postes
Domaine de la prestation : Services financiers de la Poste
Objet de la prestation : Octroi d'une attestation de paiement d'un mandat Postal

Conditions d'obtention

être expéditeur ou destinataire du mandat.

Pièces à fournir

- reçu d'émission du mandat ;
 - demande sur Imprimé comportant les indications d'émission.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- servir l'imprimé de la demande ; - remettre l'attestation.	bureau de Poste de paiement ou d'émission	- immédiat au bureau de paiement - une semaine au maximum au bureau d'émission

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureau de Poste

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Bureau de Poste

Délai d'obtention de la prestation

Immédiat au bureau de paiement et une semaine au maximum au bureau d'émission

Références législatives et/ou réglementaires

- Loi n°1998-38 du 2 juin 1998 relative au code de la Poste.
 - Décret n°1997-82 du 20 janvier 1997 relatif à la fixation des tarifs postaux et financiers applicables dans le régime interne.
 - Décret n°1995-1670 du 4 septembre 1995 fixant la liste des certificats administratifs pouvant être délivrés par les services du Ministère des Communications à ses usagers.

**Système d'Information
 et de Communication Administrative
 SICAD**

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relation avec le Citoyen
Référence : Arrêté du Ministre des technologies de la communication et du transport en date du Relatif aux prestations rendues par les services relevant du ministère des technologies de la communication et du transport, des établissements et entreprises publics places sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.
 Tel que modifié par l'arrêté en date du
 (Jort n° du)

Organisme : Office National des Postes
Domaine de la prestation : Services financiers de la Poste
Objet de la prestation : Octroi d'une attestation de paiement d'un mandat postal international

Conditions d'obtention

- être bénéficiaire d'un mandat postal international (résident ou non) ;
 - payer la taxe postale.

Pièces à fournir

- Demande sur imprimé ;
 - Récépissé de paiement du mandat ;
 - Présentation d'une pièce d'identité en cours de validité .

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- servir l'imprimé ; - remettre l'attestation.	- client - bureau de poste de paiement	immédiat

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureaux de Poste

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Bureaux de Poste

Délai d'obtention de la prestation

Immédiat

Références législatives et/ou réglementaires

- Loi n°98-38 du 2 juin 1998 relative au code de la Poste.
 - Décret n°97-82 du 20 janvier 1997 fixant les tarifs postaux et financiers applicables dans le régime interne.
 - Décret n°95-1670 du 4 septembre 1995 fixant la liste des certificats administratifs délivrés par les services du Ministère des Communications à ses usagers.
 - circulaire de la Banque Centrale n°21 du 10 décembre 1993 relative aux virements au titre d'opérations courantes.